

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2017

Membres présents : Daniel MARCHAND - Odile DURET - Marc BERNARDET - Catherine PROVOST - Philippe BIRON - Christian PICARD - Martine DEJOUX - Françoise PROVOST - Yolande VANIEMBOURG - Sébastien GAUCHARD - Gregory DUDON - Magali GUENZI PACARD - Marie-Madeleine Talon - Daniel GRANGER - Eric DIFFER

Absent excusé : Gregory DUDON (pouvoir donné à Catherine PROVOST)

Secrétaire de séance : Magali GUENZI-PACARD

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la reconduction du taux d'imposition fixé en 2016,

- de 8.67% pour la taxe d'habitation ;
- de 7.95% pour la taxe foncière du bâti ;
- de 19.82% pour la taxe foncière du non bâti.

VOTE DES BUDGET PRIMITIFS 2017

Budget Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à 12 voix pour et 3 abstentions (réserves sur la capacité d'emprunt), le budget primitif « Commune » pour 2017.

Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif « Assainissement » pour 2017.

Budget Commerce

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif « Commerce » pour 2017.

Budget Lotissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif « Lotissement » pour 2017.

CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE DES 23 AVRIL ET 07 MAI 2017

Est discutée la composition des bureaux de vote pour les scrutins des 23 avril et 07 mai 2017.

Les bureaux de vote seront constitués de la manière suivante, sauf empêchement majeur d'un des membres du bureau.

		Scrutin du 23 avril 2017	Scrutin du 07 mai 2017
8 à 12 heures	Titulaire	Marc Bernardet	Philippe Biron
		Eric Differ Christian Picard Phillipe Biron	Catherine Provost Martine Dejoux Eric Differ
12 à 15 heures	Titulaire	Daniel Granger	Daniel Granger
		Magali Guenzi Pacard Martine Dejoux Daniel Marchand	Françoise Provost Yolande Vanieymbourg
15 à 19 heures	Titulaire	Odile Duret	Sébastien Gauchard
		Catherine Provost Marie-Madeleine Talon Françoise Provost	Magali Guenzi Pacard Christian Picard Marie-Madeleine Talon

La présidence sera assurée par Monsieur le Maire, Marc Bernardet et Odile Duret.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB SPORTIF THIELOIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2 000€ au club sportif thiélois pour l'organisation du 40^e TIF'M.

TRAVAUX « LOCAUX SERVICES AUX HABITANTS » ET AGENCE POSTALE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre transmis par Nicole RAYMOND-KNEIPER faisant passer le montant du marché de maîtrise d'œuvre de 12 792€HT à 15 876.90€ HT, conformément à l'augmentation du montant total des travaux pour la « maison L.S.H. et agence postale » (rémunération fixée à 7.8% du montant total des travaux prévus).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et faire procéder aux opérations nécessaires présentées par le devis fournis par l'entreprise LEVITE s'élevant à 1952€HT pour l'évacuation des eaux de la cave.

CHANGEMENT D'HORAIRE POUR LES TAP – ANNEE 2017/2018

Le conseil municipal évoque le besoin d'une modification des plages horaires des TAP car actuellement, compte tenu du temps de trajet nécessaire aux enfants, les projets pour faire venir des intervenants semblent difficilement réalisables. Une consultation sera donc mise en place avec les institutrices et un conseil d'école extraordinaire sera convoqué afin de permettre une modification de l'organisation des TAP concertée.

RIDEAUX DE LA SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal et monsieur le Maire, après en avoir discuté, décident de signer les devis présentés par la société BECCAT DECORATION s'élevant à :

- 4273.20€HT pour le rideau de scène,
- 2148.48€HT pour les rideaux occultants pour petites fenêtres et portes.

TRAVAUX DE VOIRIE

• CHOIX DES TRAVAUX DE VOIRIE

Le conseil municipal décide que les travaux de voirie porteront sur :

- La rue Jean Jaurès,
- La rue des Grassots, des parcelles 242 à 410 et de la 104 jusqu'au haut du Gué
- De l'intersection du haut du Gué à celle avec le chemin rural des Naux jusqu'au chemin des champs,
- Le chemin des champs, portion comprise entre le chemin rural des Naux et l'intersection avec le chemin rural des Pourrets et la portion comprise entre le chemin rural des Faverots aux Demeuriers jusque Saint Pourçain sur Besbre
- Le chemin rural des Pourrets et le chemin rural des Demeuriers, portion comprise entre l'intersection avec le chemin des champs et la route de Beaulon à Saint Pourçain
- La voie communale de Messagon à la Fin, des parcelles 50 à 42
- La voie n°19, des Bouttes aux Mouillères, portion comprise entre le deuxième pont après l'Acolin et le chemin départemental n°31
- La voie communale n°13, des Mouillères aux Forges (portion entre les Mouillères et la parcelle 33)
- La voie communale n°12 du Puy aux Forges (portion entre le chemin départemental n°164 et le milieu de la parcelle 202).

• CONVENTION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – ASSISTANCE TECHNIQUE VOIRIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATDA qui sera rémunérée à hauteur de 4.5% du montant HT des travaux.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

• INFORMATION SUR L'OPPOSITION AU TRANSFERT DE POUVOIRS DE POLICE SPECIALE

Le conseil municipal est informé par Moulins Communauté que les communes membres conservent leur pouvoir de police spécial en matière :

- D'assainissement,

- De collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
 - D'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et l'accueil des gens du voyage,
 - De transfert des prérogatives confiées au maire en application des articles L.123-3, L.129-1 à L.129-6, L.511-1 à L.511-4, L.511-5 et L.511-6 du code de la construction et de l'habitation.
- **EVOLUTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS – NOUVELLE COMPETENCE FACULTATIVE : « STRUCTURE PORTEUSE DU GROUPE D'ACTION LOCALE, TERRITOIRE BOURBON PAYS DE MOULINS AUVERGNE »**

Après information par Moulins Communauté de la modification de ses statuts pour intégrer une nouvelle compétence facultative sous le libellé : « Structure porteuse du Groupe d'Action Locale « Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne » », le conseil municipal, avec 14 voix pour et une abstention,

DECIDE de prendre une délibération favorable à la modification des statuts de Moulins Communauté.

QUESTIONS DIVERSES

- **RAPPORT ANNUEL DE LA SOLOGNE**

Le conseil municipal est informé que le rapport annuel de la Sologne est disponible et consultable à la demande à la mairie.

- **VŒUX DE SOUTIEN AU MANIFESTE DES MAIRES**

Monsieur le Maire présente le vœu de soutien au « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » de l'AMF ».

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE, de prendre une délibération en soutien au manifeste de l'AMF.

Pour affichage
Le 14 avril 2017